



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Affaire suivie par :**  
Jennifer BETTE  
Responsable de service  
Pôle des Aides Financières aux Etudiants  
Tél : 03.20.88.66.20  
Mél : [jennifer.bette@crous-lille.fr](mailto:jennifer.bette@crous-lille.fr)

Le Directeur Général du CROUS

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Instituts de  
Formation en Soins Infirmiers

Lille, le 22 janvier 2024

**Objet : Dossier Social Etudiant 2024**  
**Demandes Admissions en Résidence Universitaire**  
**Année Universitaire 2024- 2025**

La procédure de constitution du **Dossier Social Etudiant** (*en vue d'initier une demande logement en résidence du CROUS*) se déroulera **du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2024** (date limite).

**Les candidats devront constituer leur Dossier Social Etudiant, en se connectant sur :**  
**[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)**

A cet effet, je vous prie de trouver ci-jointes des affiches à apposer dans vos établissements. Par ailleurs, je vous informe que l'ensemble des guides du CROUS est consultable via le lien Internet <https://www.crous-lille.fr/le-crous/publications/>

Le Dossier Social Etudiant permet aux étudiants inscrits ou candidats à une inscription en Institut de Formation en Soins Infirmiers d'amorcer la procédure de demande d'un logement dans une résidence universitaire pour la rentrée universitaire prochaine, quel que soit le lieu d'études envisagé en France métropolitaine ou en Dom en 2024/2025.

Le candidat ayant indiqué dans son Dossier Social Etudiant qu'il souhaite formuler une demande de logement en résidence universitaire sera invité à saisir sa demande de logement détaillée dans le formulaire ad hoc qui sera mis en ligne sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

Je précise que les étudiants actuellement logés en résidence universitaire (y compris pour l'accueil international) devront formuler expressément une demande de renouvellement en résidence via une procédure spécifique sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

Le calendrier de dépôt des demandes de logement et des demandes de renouvellement de logement sera précisé sur [www.crous-lille.fr](https://www.crous-lille.fr).

La réponse sur l'attribution éventuelle d'un logement sera adressée au candidat fin juin 2024.

Les étudiants trouveront par ailleurs sur le site web du CROUS toutes les informations utiles concernant les logements proposés en résidences universitaires.

Il est indispensable de conjuguer nos efforts en vue du succès de cette campagne « Dossier Social Etudiant 2024 » qui doit permettre de disposer en temps utile de la totalité des candidatures à l'attribution de logements en résidences.

D'avance, je vous remercie de votre précieuse collaboration.



Emmanuel PARISIS

Directeur Général du CROUS